



Procès-verbal de la réunion du  
Conseil Municipal

Mardi 26 Mars 2024

*Membres du CM* : 15

*En exercice* : 15

*Présents* : 10

*Votants* : 13

*Convocation* :

20 Mars 2024

*Affichage convocation* :

20 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-six Mars à vingt heures

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoît, ROYER Mathieu, LÉBOEUF Isabelle, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : AZIERE Francis ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, DI MALTA Magali ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

Lors de la réunion du mardi 26 Mars 2024, le Conseil Municipal a délibéré sur les sujets suivants :

- Approbation du compte-rendu du 6 Février 2024
- Travaux de voirie – Choix de l'entreprise
- Tarifs des concessions et des casiers du cimetière
- Vente du camion des pompiers
- Encaissement d'un chèque
- Amortissement au compte 2031
- Subventions 2024
- Vote des taux des taxes 2024
- Communications et questions diverses

Le Maire,  
Jean-Marie CASTEX

# CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 26 Mars 2024

Membres du CM : 15

En exercice : 15

Présents : 10

Votants : 13

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-six Mars à vingt heures

Convocation :

20 Mars 2024

Affichage convocation :

20 Mars 2024

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. CASTEX Jean-Marie, Maire

Présents : MM. CASTEX Jean-Marie, ROGER Sylvain, GOGIEN Florence, LACAILLE Christine, LUDOT Jean-Raymond, LAMOTTE Marie-Thérèse, ROTHAN Benoît, ROYER Mathieu, LEBOEUF Isabelle, VAILLOT Mathieu.

Absents excusés : AZIERE Francis ayant donné pouvoir à CASTEX Jean-Marie, DI MALTA Magali ayant donné pouvoir à ROGER Sylvain, CARNEIRO Antonio ayant donné pouvoir à GOGIEN Florence.

M. VAILLOT Mathieu a été élu secrétaire de séance.

## OBJET DE LA DELIBERATION :

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 6 FEVRIER 2024

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal du 6 Février 2024 n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité.

### CONSTRUCTION DE BORDURES DE TROTTOIRS LE LONG DE LA RD21 – 2EME TRANCHE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour la 2<sup>ème</sup> tranche de travaux concernant la construction de bordures de trottoirs le long de la RD 21.

La date limite de réception des plis était le 14 Mars 2024 à 18H00.

L'analyse des offres donne les résultats suivants concernant les lots n°1 et n° 2, trois candidats ont présenté une offre pour le lot 1 et deux candidats pour le lot 2.

#### Montant des offres : lot n°1 – voirie- réseaux divers

Nom de l'entreprise	Montant offre de base HT	Montant offre TTC	Écart de prix TTC entre l'offre de l'entreprise et l'estimation	Écart en pourcentage par rapport à l'estimation
GUINTOLI	204 862.00 €	245 834.00 €	+ 22 394.00 €	+ 10.02 %
ROGER MARTIN	165 999.00 €	199 198.80 €	- 24 241.20 €	- 10.85 %
COLAS	175 323.00 €	210 387.60 €	- 13 052.40 €	- 5.84 %

## Montant des offres : lot n°2 – assainissement des eaux pluviales

Nom de l'entreprise	Montant offre de base HT	Montant offre TTC	Écart de prix entre l'offre de l'entreprise et l'estimation	Écart en pourcentage par rapport à l'estimation
GUINTOLI	137 795.30 €	154 918.00 €	- 22 529.64 €	- 11.99 %
COLAS	154 918.00 €	185 901.60 €	- 1 982.40 €	- 1.60 %

Monsieur le Maire explique que l'analyse financière des offres représente 60 % de la note totale et que les 40 % restants sont attribués à la valeur technique.

Le classement est le suivant :

### Lot n°1 – voirie – réseaux divers

N° ordre	Nom de l'entreprise	Montant offre de base HT	Montant offre TTC	Rappel de la note
1	COLAS	175 323.00	210 387.60 €	97.00
2	ROGER MARTIN	165 999.00 €	199 198.50 €	94.00
3	GUINTOLI	204 862.00 €	245 834.00 €	80.60

### Lot n° 2 – assainissement des eaux pluviales

N° ordre	Nom de l'entreprise	Montant offre de base HT	Montant offre TTC	Rappel de la note
1	COLAS	154 918.00 €	185 901.60 €	93.40
2	GUINTOLI	137 795.30	154 918.00 €	93.00

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre de l'Entreprise COLAS France-Ets Jean POIRIER située au 19, Rue de la Douane 10600 LA CHAPELLE ST LUC pour un montant de 175 323.00 HT soit 210 387.60 € TTC – lot n°1 – voiries- réseaux divers et pour un montant de 154 918.00 € HT soit 185 901.60 € TTC – lot n° 2 – assainissement des eaux pluviales ;
- Rappelle que les crédits sont inscrits au Budget 2024 ;
- Autorise le Maire à signer toutes pièces administratives se rapportant à ce marché, et toutes pièces utiles pour son exécution et son règlement.

### TARIFS DE VENTE DES CONCESSIONS, CAVURNES ET CASIERS DANS LE CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs de vente des concessions et des cases disponibles dans le cimetière communal. Il propose également de vendre des cavurnes de 1 mètre sur 1 mètre et d'en fixer le tarif.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE d'appliquer à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024 les tarifs suivants :

- ❖ Concession perpétuelle : 150 €
- ❖ Caverne perpétuel : 100 €
- ❖ Case du columbarium perpétuelle : 700 €

### **VENTE DU CAMION DES POMPIERS**

Monsieur le Maire propose de vendre l'ancien camion des pompiers.

Il propose une mise à prix de 1 500 € et de solliciter les habitants par le biais d'un bulletin d'information.

Les personnes intéressées pourraient faire part de leur offre sous enveloppe cachetée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la mise à prix de 1 500 € ;
- DEMANDE aux personnes intéressées par cette acquisition de déposer leur offre sous enveloppe cachetée à la Mairie.

### **FACTURATION A UN HABITANT – REPAS DES AINES**

Monsieur le Maire rappelle que le traditionnel repas des aînés a eu lieu en 2023, ce repas est offert à chaque habitant de 65 ans et plus.

Monsieur le Maire annonce qu'un habitant a souhaité venir accompagné d'une personne extérieure à la Commune et de ce fait, a demandé son autorisation en précisant qu'il prendrait à sa charge le coût du repas de son invitée.

Monsieur le Maire propose donc de facturer le repas au prix payé par la Commune soit 45.00 €.

Entendu cela et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DEMANDE le remboursement de 45.00 € correspondants au coût d'un repas ;
- INSCRIT les recettes au Budget 2024.

### **REGULARISATION DU COMPTE « 2031 – FRAIS D'ETUDES »**

Monsieur le Maire explique que les frais de réalisation du zonage d'assainissement datant de 2018 pour un montant de 5 100 € avaient été inscrits au compte « 2031 – Frais d'études ».

Ce zonage d'assainissement ayant été suivi de travaux, notamment avec la réalisation du Plan Local d'Urbanisme de la Commune, il convient de réintégrer la somme de 5 100 € au compte « 202 – Frais de réalisation de documents d'urbanisme et numérisation cadastre ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE la réintégration de la somme de 5 100 € au compte « 202 – Frais de réalisation de documents d’urbanisme et numérisation cadastre » ;
- DIT que cette somme sera inscrite au Budget 2024 de la Commune.

### **VOTE DES SUBVENTIONS 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE d’attribuer les subventions suivantes, pour l’année 2024 :

ADMR	200 €
UDCAFN (Union Départementale des Combattants d’Afrique du Nord)	40 €
AAPEI	70 €
ONAC (Office National des Anciens Combattants)	40 €
École de musique de Lusigny sur Barse	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>450 €</b>

### **VOTE DES TAUX DES TAXES DIRECTES LCOALES 2024**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE DE NE PAS MODIFIER les taxes directes locales et vote, par conséquent, pour l’année 2024 les taux suivants :

	Base d’imposition prévisionnelle 2024	Taux d’imposition communaux	Produits
Taxe foncière (bâti)	429 300 €	44.88 %	192 670 €
Taxe foncière (non bâti)	65 500 €	19.35 %	12 674 €
Taxe d’habitation	18 500 €	16.08 %	2 975 €
<b>TOTAL</b>			<b>208 319 €</b>

- CHARGE Monsieur le Maire
  - de notifier cette décision aux services préfectoraux ;
  - de transmettre l’état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d’une copie de la présente décision.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

SIVOS : Le budget a été voté. La participation de la Commune de Rouilly-Saint-Loup sera de 107 000 €.

Conseil d’école : Point qui ressort : fréquents retards obligeant la mise en place d’un cahier de retard que les parents devront signer à chaque retard et comportement peu respectueux des enfants envers les adultes.

COPE de Rouilly-Saint-Loup : ROGER Sylvain

Le budget est évoqué. Le COPE a relevé le prix de l’eau pour 2025 à 2.40 € le m3 et 110 € l’abonnement. Projet de fusionner avec le syndicat Mogne Seine Barse. Travaux de 2.8 km de canalisations à effectuer. L’adhésion éventuelle ramènerait le prix de l’eau à 1.15 € le m3 et 85 € l’abonnement.

BRM - Balayeuse : Un devis a été demandé pour qu'une balayeuse nettoie les caniveaux et la chaussée plusieurs fois par an. Réponse en attente.

Alarme : Suite à l'orage de juin 2023, l'alarme intrusion endommagée a été remboursée par l'assurance : 1458.21 €.

Bien sans maître : La vente du terrain sans maître de la rue des quatre vents a été effectuée pour 1500€.

Site internet : L'entreprise Cyllène réclamait au titre de l'hébergement du site de la commune la somme de 484 € au lieu des 120 € des années précédentes. La commune a changé de prestataire (ADN). Le montant de l'hébergement annuel sera à nouveau de 120 €.

Chèques cadeaux : Bilan des chèques cadeaux distribués aux aînés avec le colis de Noël : 256 distribués, 159 utilisés chez les commerçants du marché.

Salle des fêtes : Un devis de changement d'ampoules en Led avait été demandé pour la salle des fêtes. Il faut changer également les boîtiers supports, le coût est trop onéreux.

Tour de France : L'étape auboise du Tour de France passe par le chemin des Fourrières. Il a été demandé d'élaguer, de reboucher les trous mais surtout de retirer les 3 ralentisseurs, ce qui a été refusé.

Elections européennes : Dimanche 9 Juin de 8H à 18H.

Commission d'attribution des logements Troyes Aube Habitat : Le Maire renouvelle son souhait de participer aux commissions d'attribution : il n'a pas été invité aux 2 dernières.